



NOVEMBRE 2008 • NUMÉRO 07

la lettre du CNOSF

www.franceolympique.com

Perspectives olympiques

Le 24 septembre dernier, le Conseil d'Administration du CNOSF a validé le principe d'une candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2018.



En septembre 2005, lors d'un séminaire, nous avons réaffirmé nos ambitions, qui passaient par une accentuation de la représentation du sport français à l'extérieur, et restaient concentrées sur les Jeux d'été. Ces ambitions sont aussi marquées par l'organisation de grandes manifestations sportives en France, qui impliquent aujourd'hui 10 fédérations olympiques (...).

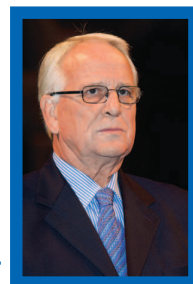
Nous nous sommes aussi penchés sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse, mais il restait trop d'inconnues et nous avons dû faire un choix. Il s'est donc porté sur les Jeux d'hiver », avait alors expliqué Henri Sérandour.

La date limite de candidature des villes pré-requérantes auprès du CNOSF était fixée au 22 octobre 2008. A cette date, le CNOSF a enregistré la déclaration officielle de quatre villes : Annecy (74), Grenoble (38), Nice (06), Pelvoux (05).

Un document intitulé « procédure de sélection nationale d'une ville requérante aux Jeux Olympiques d'Hiver de 2018 » a été adressé dès cette date aux villes pré-requérantes. Ce document, qui appelle une réponse des candidates, reprend les grands principes définis par le CIO



24 septembre 2008 à Paris - feu vert à une candidature française aux JO d'hiver 2018



Le mot DU PRÉSIDENT

40 médailles, 70 athlètes médaillés représentant 16 fédérations nationales. Voici donc le bilan exceptionnel de l'Equipe de France Olympique lors de ces Jeux de la XXIX^e Olympiade. Un bilan qui se doit d'être complété par les 52 médailles, dont 12 en or, ramenées de Pékin par la délégation française aux Jeux paralympiques.

À toutes et à tous, j'adresse mes plus vives félicitations pour leurs performances et mes plus chaleureux remerciements pour les émotions qu'ils nous ont fait partager.

Ce résultat historique aux Jeux Olympiques, la France ne l'avait pas atteint depuis 1924 et ne l'avait surpassé qu'en 1900. Les deux fois, les Jeux étaient organisés à Paris... Loin d'être anodines, ces circonstances particulières montrent l'intérêt pour le sport français et pour la France d'accueillir de grandes manifestations internationales. Le 24 septembre dernier, le Conseil d'administration du CNOSF a d'ailleurs décidé de valider le principe de présentation d'une candidature française aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018.

Inscrite dans une démarche de développement durable et d'aménagement du territoire, cette aspiration témoigne de notre ambition d'accroître la représentation du sport français à l'extérieur. Que cet acte de candidature, qu'il aboutisse ou non, soit une victoire pour le sport français et son patrimoine.

Henri Sérandour,
Président du CNOSF

pour toute candidature. Ces éléments indispensables sont par ailleurs complétés par des questions plus spécifiques posées par le CNOSF au regard de ses exigences propres.

Un séminaire d'information et d'orientation à destination des villes pré-requérantes s'est tenu les 4 et 5 novembre 2008 à la Maison du sport français (Paris). Il a notamment permis d'aborder et de préciser les différentes thématiques du dossier de candidature.

En particulier, le CNOSF attachera une réelle attention aux perspectives régionales de développement durable. Organiser les Jeux Olympiques doit se faire dans le respect de l'environnement et le CIO exprime désormais le souhait qu'il lui soit, au final, profitable. Mais cet événement doit aussi créer des dynamiques locales, développer le lien social, s'accompagner de programmes éducatifs et culturels, etc. Et pour cela bien sûr, il faudra un certain nombre de garanties. Enfin, l'héritage de la candidature pour le sport ainsi que la promotion des valeurs olympiques seront des éléments cruciaux lors de l'examen des candidatures.

La date limite de retour de ce dossier par les villes pré-requérantes a été fixée au 21 janvier 2009. La ville requérante sera choisie lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2009 après une phase d'évaluation des dossiers. L'élection de la ville hôte des Jeux est, elle, prévue en juillet 2011.

Retrouvez toutes les informations relatives au processus de sélection sur le site Internet du CNOSF www.franceolympique.com ■

Un pari crucial...

Un Conseil d'Administration extraordinaire du CNOSF s'est réuni mardi 7 octobre sur le sujet unique de l'ouverture prochaine du marché national aux paris sportifs en ligne. Le sport français s'inquiète en effet d'une libéralisation unilatérale par l'État. Il serait dangereux que les compétitions sportives nationales soient livrées aux sociétés privées de jeux et paris sans que soient au préalable clairement identifiés les rôles de chacun. Une concertation est nécessaire et il est en effet indispensable pour les institutions sportives de définir les dispositifs d'exploitation des droits liés à leurs événements et compétitions. Sous la présidence d'Henri Sérandour, les représentants du mouvement sportif présents ont donc réaffirmé les risques inhérents à cette activité et la nécessité de l'encadrer.

Cet encadrement, essentiel à la sauvegarde de l'éthique et de l'équité dans le sport, devra préserver le droit exclusif de propriété des fédérations et des organisateurs sur les compétitions et manifestations sportives.

Le CNOSF a réuni, dès le jeudi 9 octobre, un comité d'action impliquant tout particulièrement fédérations et ligues professionnelles. Il est chargé de préparer et de réaliser les démarches nécessaires, ainsi que d'envisager les répercussions sur le financement du sport de cette ouverture du marché et les perspectives de mutualisation.

Le CNOSF, représentant légitime du mouvement sportif auprès des pouvoirs

publics, est déterminé à agir et à faire valoir les propositions formulées dans la résolution adoptée par son Assemblée générale du 21 mai 2008. Les fédérations, leurs ligues professionnelles et les organisateurs de manifestations sportives doivent notamment être habilités par la loi à déterminer les conditions dans lesquelles les sociétés autorisées de jeux et paris interviennent dans chacune de leurs disciplines et à fixer les modalités de contrôle de ces activités.

Comme le concluait le rapport au Premier ministre de la mission Durieux en avril 2008 « *le contexte et les évolutions économiques conduisent à une ouverture du marché des jeux d'argent et de hasard. Cette ouverture à la concurrence doit toutefois être maîtrisée* ». Un constat identique à celui émis par le Parlement européen dans sa résolution du 6 mai 2008 sur l'avenir du sport qui associe par ailleurs les institutions sportives à la recherche de la meilleure voie à adopter vers la libéralisation des jeux et paris.

Dans le cadre de la présidence de l'Union européenne, une action conjointe du gouvernement français et du mouvement sportif s'impose, avec cohérence et dans une concertation inévitable à l'écriture de la loi. L'avenir du sport français en dépend. ■

Pour en savoir plus :
www.franceolympique.com rubrique Actualités
Contact : cabinet@cnosf.org ■

UNITÉ ET SOLIDARITÉ

L'organisation du sport en France repose sur deux piliers : l'unité et la solidarité entre toutes les pratiques, qu'elles soient compétitives ou de loisirs, amateurs ou professionnelles. Dès lors, ces pratiques et leurs acteurs doivent être soumis à des droits et des obligations identiques, quelle que soit la nature juridique des structures supportant ces activités.

Dans l'actualité juridique, ces principes se trouvent menacés par des propositions émises sans consultation du mouvement sportif.

Dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'économie, visant les entreprises, Frédéric Lefebvre, député des Hauts-de-Seine, a déposé le 26 mai dernier, un amendement engageant de façon profonde la structuration du sport français. S'il avait été voté, ce texte, désormais retiré, aurait notamment permis à une société sportive créée par une association, d'exercer son activité en dehors de cette dernière, voire même de la ligue professionnelle, et de créer des compétitions hors des pouvoirs conférés aux fédérations.

Le 19 juin 2008, Philippe Cochet, député du Rhône, a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à exclure de l'application du code du sport les entreprises commerciales proposant au public des activités physiques récréatives (« loisirs actifs »). Sous le propos que le code et « la tutelle des fédérations sportives » entraveraient le développement économique des Très Petites Entreprises et des Petites et Moyennes Entreprises, ce texte risque en réalité de mettre à mal l'unité des pratiques compétitives et de loisirs.

Au nom du mouvement sportif, le CNOSF a entamé différentes actions destinées à obtenir le retrait ou le vote de rejet de cette proposition de loi et cet amendement, susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon fonctionnement du sport français. ■

Textes officiels et position du CNOSF :
www.franceolympique.com
Contact : juridique@cnosf.org ■

CÔTÉ CNOSE

L'EXÉCUTIF DES COE S'EST RÉUNI À PARIS LE 26 SEPTEMBRE



À l'occasion du semestre de présidence française de l'Union européenne, les membres du comité exécutif des Comités Olympiques Européens (COE) avaient accepté l'invitation d'Henri Serandour, et de leur collègue Guy Drut, à tenir leur troisième réunion de l'année dans la capitale française.

Ce rendez-vous a permis de faire un retour sur les récents Jeux Olympiques et de préparer l'Assemblée générale d'Istanbul. Pour conclure ce séjour parisien, le président des COE Patrick Hickey, le secrétaire général Raffaele Pagnozzi et tous les membres présents – dont les membres du CIO, Kai Holm, Craig Reedie, Gunilla Lindberg et Claudia Bokel – ont été reçus par Bernard Laporte, le Secrétaire d'État aux Sports, dans les salons de l'Assemblée nationale ■



Voir entretien en page 4

LE CNOSE FAIT SALONS

Le Salon Loisir Tourisme et Territoire (SLTT), s'est tenu du 15 au 17 octobre 2008 à la Cité des Congrès de Lyon. Il a réuni les principaux acteurs du sport en France, depuis les équipementiers sportifs jusqu'aux collectivités.

La présence du CNOSE s'est manifestée dès la conférence d'ouverture par l'intervention de Georges Planchot. Au-delà de la tenue d'un stand sur le thème « Le sport, notre passion commune », le CNOSE a par ailleurs été l'un des principaux animateurs des débats et ateliers du salon. Education par le sport, développement touristique ou enjeux de santé publique, etc., les intervenants, élus et permanents du CNOSE ou de structures satellitaires, ont participé à la réussite de ce rendez-vous annuel inscrit sous le signe de la gouvernance du sport.

Thématique centrale de la Conférence nationale du sport (20 novembre), cette question constituera par ailleurs l'un des sujets majeurs portés par le CNOSE à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales. Ce dernier se tiendra du 25 au 27 novembre, porte de Versailles à Paris. Le CNOSE y tiendra sa place au sein du village du sport, une innovation du Salon 2007 reconduite cette année. ■

Contact : developpement@cno.se.org



CÔTÉ CROS, CDOS ET CTOS

REACTISS, RÉSEAU DES ACTEURS DE L'INSERTION PAR LE SPORT



En 2005, le CROS et les quatre CDOS de Poitou-Charentes ont réalisé un diagnostic régional pour analyser et comprendre ce que représentait l'insertion par le sport. Des propositions d'organisation et de structuration ont alors été faites pour développer et conforter les projets d'insertion par le sport. Elles ont abouti à la mise en place de la plateforme REACTISS, avec notamment l'aide de L'État, la Région Poitou-Charentes, rejoints par la Fondation du Sport.

L'objectif de cette plate-forme ressources « spécialisée » est d'accompagner les porteurs de projets qui utilisent le sport comme outil auprès d'un public en difficulté ou en situation de handicap. Ses axes de travail sont l'accompagnement au montage et à la conduite

de projet, la mobilisation et l'aide à la recherche de financement, la mise en place et l'animation d'outils d'information et d'échanges, et enfin la formation.

Les projets accompagnés et les interventions de la plate-forme abordent les thèmes de la santé (objectifs thérapeutiques), de l'insertion professionnelle, de la mixité, de l'intégration, de la redynamisation sociale, de la prévention, de l'éducation, de la réadaptation par le sport et de l'accessibilité du sport. Sur une période de vingt mois, la plate-forme REACTISS a été en contact avec 98 structures de champs socioprofessionnels différents dont 46 % appartiennent au mouvement sportif. 26 accompagnements portant sur la recherche de financement ont été finalisés sur cette période pour un montant de 228 096 euros (53 % de fonds privés). ■

Contact : CROS Poitou-Charentes - 05 49 47 47 90

Site : <http://reactiss.poitoucharentes.franceolympique.com>

CÔTÉ FÉDÉRATIONS

5^e CONFÉRENCE NATIONALE MÉDICALE INTERFÉDÉRALE AU CNOSE

La Maison du sport français a accueilli, les 23 et 24 septembre derniers, la cinquième conférence nationale médicale interfédérale, sous l'égide de la commission médicale du CNOSE.

Au cours de la première journée, les conférenciers (médecins fédéraux, médecins et kinésithérapeutes des équipes de France, médecins de CROS et CDOS, médecins conseillers des Directions régionales de la jeunesse et des sports, médecins en charge des Antennes médicales de prévention et de lutte contre le dopage et certaines directions techniques nationales de fédérations), ont pu comprendre la façon dont l'équipe de France olympique a été médicalement suivie pendant les Jeux Olympiques de Pékin. Ce rendez-vous a en effet permis de se pencher sur la question

du suivi médical des sportifs, à commencer par les plus jeunes, inscrits aux Jeux Olympiques de la Jeunesse. Au cours de la seconde journée, le troisième Symposium de l'Institut de recherche Médicale et d'Épidémiologie du Sport a constitué un moment fort d'information et de réflexion de l'ensemble des composants de la médecine sportive française. L'Union Nationale des Médecins Fédéraux et de l'Association des médecins des équipes de France ont par ailleurs tenu leur Assemblée générale durant ces deux jours. ■

Contact : sportsante@cno.se.org



Dr Yan Ekstrand, directeur médical de l'UEFA intervenant lors de la conférence

« Nous devons assurer l'unité de tous les sports. »

Le Comité exécutif des COE (Comités Olympiques Européens) s'est réuni le 26 septembre à la Maison du Sport français à Paris. Rencontre avec Patrick Hickey, membre du CIO et président de cette structure qui regroupe les 49 Comités nationaux olympiques de notre continent.



PATRICK HICKEY, ancien international de judo, est président du CNO d'Irlande, vice-président de l'ACNO et membre du CIO. Il préside les Comités Olympiques Européens depuis 2006.

Des nouveautés ont été apportées au fonctionnement du comité exécutif des Comités Olympiques Européens (COE). Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous avons décidé d'être plus ouverts, plus coopératifs, et de nous assurer que tout est vraiment transparent pour les 49 Comités nationaux olympiques d'Europe. Nous voulons les encourager à nous questionner davantage, à examiner leur intérêt dans notre structure afin que nous puissions mieux les servir. Notre financement est totalement transparent. Nous nous rendons compte des problèmes économiques actuellement affrontés par le monde : nous ne voulons rien de tout cela, de toute cette opacité. Par ailleurs, nous nous sommes rendu compte que le total des médailles européennes avait baissé à Pékin. Nous sommes désormais derrière l'Asie. Nous allons organiser un séminaire

à Chypre en octobre pour en discuter : que peut-on faire pour améliorer les choses à un niveau européen ?

Que va apporter au sport la présidence française de l'UE, selon vous ?

Nous avons eu de longues discussions avec votre secrétaire d'État, Bernard Laporte. C'est une chance que la France soit actuellement à la présidence de l'Union. Sa volonté est clairement de consolider la place du sport. Et Monsieur Laporte est très actif. Je suis émerveillé par le temps qu'il a bien voulu nous accorder. Ce qui m'a frappé est qu'il parle avec passion. La spécificité et l'autonomie du sport doivent être reconnues. La libéralisation des paris sur le sport n'est pas une bonne nouvelle. Le rejet du traité de Lisbonne par mon pays, l'Irlande, non plus. Mais je pense que nous allons organiser un nouveau

référendum et que cette fois, cela va marcher. L'Irlande souffre des problèmes économiques qui affectent tout le monde, mais elle ne doit pas oublier tout le bénéfice qu'elle tire de l'Europe. L'UE, c'est 27 pays. Les COE sont 49. Il faut s'assurer que nos décisions ont aussi un impact positif sur ces 22 autres pays pour qu'ils nous soutiennent. Le sport doit être présent dans le traité européen, sinon, il n'y aura aucune mécanique pour le réguler. Il y a une grande différence entre les gouvernements de nos pays, et les techniciens sans visage qui prennent des décisions à Bruxelles. Le CNOSE est d'un grand support. Avec Henri Sérandour, Guy Drut, nous collaborons en parfaite entente. Avec eux, le gouvernement français, le comité exécutif des COE et le CIO, nous formons une bonne équipe.

Quel est votre message ?

Il y a une grande unité en Europe concernant le sport. Il montre la voie, pour ce qui est de l'amitié entre les peuples, de l'intégration sociale. La politique ne peut pas inventer ça. Nous devons mobiliser le monde du sport pour assurer sa défense. À Bruxelles, on se focalise essentiellement sur le football. C'est un business. Le sport, c'est l'escrime, c'est le judo, c'est l'aviron, où il n'est pas question d'argent, de profits. Les sommes reversées par le CIO servent à cela, au vrai sport, pas au sport-business. Nous devons assurer l'unité de tous les sports. Et pour finir, je dirai que les Jeux de Pékin ont été un grand succès, et que Londres... réussira la même chose. Les Jeux de Londres vont dynamiser le peuple britannique. Et cela n'a pas de prix. ■

la lettre du CNOSE Lettre bimestrielle éditée par le Comité national olympique et sportif français (Maison du sport français - 1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13 - Contact : communication@cno.se.org) Directeur de la publication : Henri Sérandour - Conception : VERBE, 15, rue Bleue - 75009 Paris - Réalisation : Catherine Dumoulin - Impression : PDL

AGENDA

20 novembre 2008 : première Conférence nationale du sport à la Maison du Sport Français (CNOSE, Paris).

Retrouvez l'ensemble du calendrier du CNOSE sur le site www.franceolympique.com

